

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2017

Délibération : fixation statuts Communauté de Commune Forez-Est

Il convient, pour la Communauté de Communes de Forez-Est, de porter fixation de ses Statuts afin notamment de prendre en compte les modifications récentes de ses compétences. Monsieur le Maire rapporte la notification par la Communauté de Communes de Forez-Est de la délibération N°2017.015.08.11 de son Conseil Communautaire en date du 8 novembre 2017 portant fixation de ses Statuts. Le Conseil Municipal décide d'accueillir favorablement le projet.

Délibération : création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un espace cinéraire comprenant un espace aménagé pour la dispersion des cendres (jardin du souvenir) et un columbarium pour l'inhumation des urnes. L'étude des devis est en cours.

Délibération : fixation prix lotissement

Le Maire précise que les travaux de viabilisation du lotissement situé route de Violay sont achevés et qu'il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation. Compte tenu des frais d'acquisition et de viabilisation du terrain, de la superficie à commercialiser de 2 234 m² (4 lots), du prix de revient, etc., le conseil municipal décide de vendre les lots au prix de 48 € TTC le m².

Délibération : demande de subvention au titre de l'enveloppe voirie 2018

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31/12/2017. En 2018, le Conseil Municipal envisage de faire des travaux sur le chemin du Colombier (nouvelle dénomination, au lieu-dit Ressay), la partie commune à St-Cyr-de-Valorges et Chirassimont. Des travaux sont également envisagés sur l'allée du porche (environ 60 mètres de voirie). Des devis ont été demandés pour estimer le coût de ces différents travaux.

Enveloppe de solidarité 2018

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31/12/2017. Plusieurs projets pourraient rentrer en compte : l'achat d'un ou plusieurs jeux extérieurs pour enfant, la rénovation de l'appartement à côté de l'école, etc. Des devis sont en attente.

Adressage dont délibération : approbation du cadre esthétique des plaques

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont voté par délibération 2017-7-3 du 22 septembre 2017 la dénomination des voies et le système de numérotation des immeubles. Par conséquent, le conseil municipal est dorénavant appelé à se prononcer sur l'aspect esthétique des plaques de rue. Ils décident d'approuver le visuel suivant :



Les plaques, une fois reçues, devront être récupérées en mairie et seront remises contre signature.

Bâtiments communaux

La Commission Bâtiments communaux doit se réunir pour évaluer les travaux à faire dans le logement à côté de l'école.

Multiservice

L'entretien des candidats est toujours en cours. Une réponse devrait être donnée courant du mois pour une réouverture du multiservice en début d'année 2018.

Délibération : avenant du Centre de Gestion de la Loire (CDG42)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 19 février 2007, autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales. Considérant que l'évolution de la réglementation en matière de retraite est de plus en plus complexe à maîtriser et que St-Cyr-de-Valorges est une petite commune, cette tâche peut être réalisée par le CDG42. Le Conseil Municipal vote et autorise le Maire à signer l'avenant pour prolonger la convention avec le CDG42.

Délibération baux garage

Il y a lieu de fixer le montant des loyers pour 2018 concernant la location d'emplacement de parking dans le sous-sol de l'ancienne usine.

Le Maire rappelle que les conseillers avaient voté dernièrement une hausse d'environ 2 % en 2015, pas d'augmentation en 2016, et une augmentation de 2 % en 2017. Le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes tarifs pour 2018 :

22,65 € pour un emplacement de parking (voiture)

27,65 € pour un camping-car

36,40 € pour deux emplacements loués à un même foyer

11,10 € pour une moto

Décision modificative Budget communal

Une décision modificative doit être prise afin de prendre en compte dans le budget communal la restitution de la caution du logement à côté de l'école. Le Conseil Municipal accepte l'opération suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Immobilisations en cours – installations tech. TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	230.00 € 230.00 €	
D 165 : Dépôts et cautionnements TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		230.00 € 230.00 €

Questions diverses :

Vœux du maire : les vœux du maire auront lieu le samedi 13 janvier 2018 à 14h30 (et non pas le 6 comme cela avait été décidé).

Repas des anciens : il aura lieu courant février 2018. Date à préciser ultérieurement.

Clôture du Conseil Municipal.

La date du prochain conseil n'a pas encore été fixée.